



92 Montée de la Mairie- 73460 TOURNON
04 79 38 51 90 - mairie@tournon-savoie.com
<http://www.tournon-savoie.com>

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 AOUT 2025

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ

LE DIX HUIT AOUT A 20H

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
12	9	9

Date convocation	Date affichage	N° délibération
07/08/2025	11/08/2025	2025/20

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, OMELTCHENKO Luc, GIANNINA Gisèle, RIMBOUD Christelle, CHATELAIN Éric, CHEVRIER-GROS Sébastien, MURAZ-DULAURIER Gilles

Absents : ALIOUA Yacine, DRAGNEA Cindy, GARDET-CADET Michel

Secrétaire : Luc OMELTCHENKO

A 20h, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

DELIBERATION N°2025/20

TRAVAUX DE SECURISATION DE LA ROUTE DES VIGNES VALIDATION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider la décision prise lors d'une commission travaux en 2024 prévoyant des travaux d'aménagement et de sécurisation de la Route des Vignes.

Madame le Maire propose de solliciter des subventions auprès un fond de concours d'Arlysière pour l'aménagement de la piste cyclable dans le cadre de la délibération du Conseil communautaire du 10 novembre 2022 (Schéma Directeur Vélo d'Arlysière voté par délibération du 23 septembre 2021),

Madame le Maire propose de solliciter également des subventions auprès de l'Etat et du Département de la Savoie,

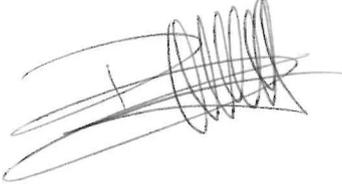
Madame Le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

MONTANT PRÉVISIONNEL HT DU PROJET	70 957.00 €
FINANCEURS SOLLICITES	Montants HT
Autofinancement commune (32.50 %)	23 061 €
ETAT - DETR/DSIL (20%)	14 192 €
DÉPARTEMENT - FDEC (15 %)	10 644 €
ARLYSERE (32.50%)	23 060 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **APPROUVE** le projet de travaux de sécurisation de la Route des Vignes
- ✓ **APPROUVE** le coût prévisionnel du projet pour un montant de 70 957 € HT
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- ✓ **SOLLICITE** l'Etat pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 14 192 € HT
- ✓ **SOLLICITE** le Département pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 644 € HT
- ✓ **SOLLICITE** Arlysère pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 23 060 € HT
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune,
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

Le Maire,
Sandrine BERTHET



Le secrétaire de séance
Luc OMELTCHENKO



Transmis au contrôle de légalité
Le 19 AOUT 2025

Publié le 19 AOUT 2025